



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal  
du 4 décembre 2020**

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie ROTH

Membres absents : Mme Stéphanie MESSMER

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2020 est adopté.

**CHANTIER EN COURS : FIN DU REAMENAGEMENT DE LA RUE D'OFFENHEIM**

Le volet paysager est présenté ce soir à l'assemblée, avec la typologie des plantes, arbustes et arbres à implanter dans les espaces verts le long de la rue d'Offenheim.

Des plantes basses (spirées) sont prévues sur l'îlot de voirie au carrefour RD31/RD64, sur les plates-bandes le long de la RD 64 et des plantes couvre-sol dans les espaces de moins de 50 cm de largeur.

Quatre tilleuls à petites feuilles seront plantés, à raison de deux sur la place à l'angle de la rue des Acacias et de deux dans les massifs bordant le parking de la salle des fêtes.

Suite aux observations faites en séance du 6 novembre 2020, un rocher sera posé sur la plate-bande située en face de l'ancienne agence du Crédit Mutuel pour faire obstacle à son franchissement par les véhicules encombrants.

Les discussions portent ensuite sur la distance optimale de recul des potelets et des barrières de ville amovibles par rapport à la chaussée pour minimiser les risques de collision avec les véhicules encombrants. Cette problématique sera bien prise en compte au moment de l'implantation du mobilier urbain qui devrait avoir lieu au cours de la deuxième quinzaine de décembre.

La clôture le long du sentier piétonnier menant à l'école maternelle devrait être posée dans la semaine du 7 au 11 décembre.

Après la végétalisation des espaces verts, le chantier sera considéré comme achevé. Le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé la réalisation d'un test de conformité de la route par les services du Conseil départemental du Bas-Rhin pour vérifier que la chaussée est bien plane.

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021**

Le conseil municipal autorise le Maire à engager et à mandater les nouvelles dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2020 pour un montant maximum de 338 002.50 € selon la délibération ci-annexée. Ce principe est adopté à l'unanimité. Cette délibération intervient par principe lors de la dernière séance de chaque année civile.

Le Maire évoque la nécessité de réaliser un emprunt en 2021 pour financer plusieurs projets d'ici à 2 ans, dont la construction du groupe école maternelle-périscolaire, l'acquisition et la restructuration de l'ancienne agence du Crédit Mutuel par la commune. Une consultation auprès de différentes banques sera lancée en 2021 après une évaluation plus précise du capital à emprunter.

## **PRESENTATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITE POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE CREATION DU PERISCOLAIRE**

Le Maire expose que le projet de création de la nouvelle structure d'accueil périscolaire, mutualisée avec la nouvelle école maternelle bénéficie d'un soutien financier du Département du Bas-Rhin au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Ouest pour la période 2018-2021. Un soutien financier de 323 892 € sera attribué à la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland, maître d'ouvrage du projet global, dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 17 novembre 2020.

## **ACQUISITION DU TERRAIN BATI AU 1 RUE D'OFFENHEIM**

Le Maire rappelle que la commune a soumis une proposition d'acquisition du terrain sur bâti de l'ancienne agence du Crédit Mutuel au 1 rue d'Offenheim situé au cœur du village, en zone UB, en vue d'envisager une reconversion des locaux à vocation associative ou en commerce de proximité, par courrier du 6 juillet 2020 adressé à M. Gaston BURGER, Président du Crédit Mutuel de la Souffel. L'offre ayant été acceptée par les instances du Crédit Mutuel propriétaire du bien, il appartient au conseil municipal de prendre une délibération confirmant l'engagement d'achat de la commune et autorisant le Maire à signer l'acte notarié à établir par Me Claude RINGEISEN, Notaire à Oberschaeffolsheim. La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEUDIT MEYERACKER**

Le Maire informe l'assemblée de l'opportunité pour la commune d'acquérir un terrain au lieudit Meyeracker, limitrophe de la zone à urbaniser IAU. Le portage financier de l'opération sera effectué pour le compte de la commune par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace dans le cadre d'une convention d'une durée de six ans, au terme de laquelle la commune s'engagera à racheter le bien en vue d'y réaliser une opération de lotissement. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'EPF d'Alsace.

## **AMENAGEMENT DU LIEUDIT MEYERACKER**

La société DELTAMENAGEMENT a établi un certain nombre de pièces du futur permis d'aménager au lieudit Meyeracker, en face du Collège à Pfulgriesheim ainsi que deux propositions de phasage de la zone en trois tranches avec une viabilisation d'environ 2 ha en phase 1. La difficulté rencontrée est de faire coexister dans chaque tranche tous les types d'habitat (pavillonnaire, intermédiaire, logements collectifs). A l'issue de chaque phase, les réseaux de voirie, d'éclairage public, les aménagements paysagers seront rétrocédés par convention à la commune pour être intégrés au domaine public. A l'échelle des deux communes, les projets au Kleinfeld à Griesheim et au Meyeracker à Pfulgriesheim seront menés par des aménageurs différents, la zone tampon occupée par le pipe-line et aménagée en parc en limite sud du Meyeracker ne communiquant avec le réseau de voirie de Griesheim que par des liaisons piétonnes. Une réflexion sur le règlement de lotissement et sur une proposition de définition de secteurs de construction d'habitation à toits plats ou pentus sera engagée par le conseil municipal en comité de travail.

## **BIC DE NOEL**

La première maquette du BIC de Noël a été reçue le 3 décembre. Deux pages blanches restent à traiter, la dernière de couverture et une page d'information pour remplacer la page consacrée au service Click & Collect supprimé depuis la réouverture de la médiathèque de Pfulgriesheim le 24 novembre 2020. Après discussions, il est décidé d'annoncer en dernière de couverture les manifestations du 1<sup>er</sup> semestre 2021 avec les réserves nécessaires liées à l'évolution de la crise sanitaire. Les élus sont invités à prendre des photos des illuminations de Noël dans la commune pour illustrer le BIC et les transmettre au secrétariat de Mairie.

## **COLIS DE NOEL DES AINES**

Les commandes destinées à la composition de la pochette gourmande à offrir aux aînés de plus de 70 ans ont été livrées. Un projet de carte de vœux est lu à l'assemblée. La préparation des pochettes est prévue mercredi 16 décembre à 16 h à la salle des fêtes. Un groupe de 3 jeunes gens encadré par Mme Séverine FARCI, animatrice jeunes du Kochersberg, viendra prêter main forte aux conseillers municipaux pour confectionner les colis qui seront récupérés le vendredi 18 décembre entre 18 h 30 et 19 h 30 à la salle des fêtes pour être distribués à partir de samedi 19 décembre. M. Claude AFFOLTER et Mme Liliane BAUER se chargent de l'organisation de cette opération et de la répartition des colis entre les conseillers municipaux.

## **DIVERS**

Le conseil municipal donne son accord à une demande de M. Pierre MEYER, restaurateur à Pfulgiesheim, pour le raccordement d'un spot lumineux sur un lampadaire d'éclairage public au 18 rue Principale pour éclairer la banderole du service Click & Collect proposé par le restaurant.

Dans le cadre des travaux de construction du groupe école maternelle-périscolaire, deux sociétés ont été sollicitées pour faire une proposition d'implantation de bâtiments modulaires dans la cour haute de l'école élémentaire pour y faire fonctionner l'école maternelle à partir du mois de septembre 2021. Les plans et les chiffrages n'ont pas encore été remis et seront examinés lors de la prochaine séance. La municipalité recherche des solutions pour optimiser l'utilisation des locaux existants : partage de la salle de motricité de l'école élémentaire avec l'école maternelle, utilisation de l'ancienne salle de classe enfantine. Le déploiement de structures modulaires complémentaires sur le plateau d'évolution pourrait également constituer une alternative. A ce stade, aucune décision formelle n'est prise.

Dans le cadre de l'acquisition et de la vente de terrain rue des Acacias, une délibération complémentaire est prise à la délibération du 8 juillet 2020.

Le panneau « rue du Houblon » situé à l'intersection de la rue du Houblon et de la rue d'Offenheim est signalé manquant. La commande sera passée auprès de la société Gerner de Wolfisheim.

## **TOUR DE TABLE**

M. Bertrand MEYER informe l'assemblée qu'il a trouvé un système simple permettant d'amortir le bruit du passage des véhicules sur la grille d'avaloir du 25 rue Principale.

M. Sébastien DURST demande si le dossier d'acquisition par la commune de la parcelle au lieudit Westermatten a connu une avancée. Le dossier a été transmis au Notaire et suit son cours.

Mme Corinne ZEISSLOFF informe l'assemblée de l'organisation d'une distribution de soupe aux poix par la Paroisse le samedi 12 décembre 2020. Elle rappelle que l'église ne peut accueillir que 24 personnes compte-tenu des règles de distanciation à respecter et interroge la municipalité sur l'éventualité de la tenue d'un culte à Noël à la salle des fêtes. Le Maire répond que le secrétariat de Mairie va saisir les services de l'Etat sur cette question étant donné les restrictions d'utilisation des ERP depuis la mise en œuvre du second confinement au 30 octobre 2020.

Mme Liliane BAUER propose de réfléchir à la création d'un dépliant listant les commerces, les artisans, les associations et les professions libérales (cabinets médicaux, d'infirmerie...) présents sur la commune, à remettre aux nouveaux arrivants. Cette idée est approuvée par l'assemblée.

Elle salue également les initiatives prises par le conseil communautaire des jeunes dans le domaine de la solidarité (vente de petits gâteaux de Noël au profit de Caritas) et de l'environnement.

M. Claude AFFOLTER rappelle qu'il n'y aura pas de réception du Nouvel An en janvier 2021 dans ce contexte de crise sanitaire.

La séance est levée à 22 h 34. Les dates des prochaines séances du conseil municipal sont fixées les vendredis 8 janvier et 5 février 2021 à 20 h.